

Compte-rendu CGSP Comité de secteur XVI du 17 octobre 2025

1. Suivi des CSXVI des 16/05/2025 (point 2) et 20/06/2025 (point 2) : Analyse actualisée des 13,07% (FormaForm).

Après vérification, il n'y a pas de souci entre les deux fiches (feuille de paye et fiche fiscale) car elles ont deux vocations différentes.

La CGSP demande donc à quoi sert ce prélèvement des 13,07 % ?

L'Autorité parle du Code de la FPW.

La CGSP répond qu'ici on parle de personnel pédagogique qui travaille à FormaForm, personnel non soumis au Code !

L'Autorité va poursuivre son analyse, car elle a l'air perdue...

2. Suivi du CSXVI du 20/06/2025 (point 5) : Décision du 7 novembre et fonction d'autorité.

L'Autorité parle de fonctions de perception de trésor et de fonctions d'autorité de police.

La CGSP rappelle qu'un statutaire coûte moins cher qu'un contractuel au SPW, elle redemande donc qu'on nomme au SPW puis qu'on détache les agents dans les UAP. Elle rappelle également qu'elle a fourni la liste des fonctions d'autorité dans la FP flamande, il y en a une soixantaine en tout. La RW va-t-elle être plus stricte que la Flandres en la matière ? Elle rappelle qu'elle attend qu'on continue de travailler sur les cadres du SPW et des UAP.

3. Projet d'arrêté abrogeant l'AGW du 14 mars 2013 relatif à l'uniforme des agents du Département de la Police et des Contrôles et abrogeant l'AGW du 9 novembre 2007 relatif à l'uniforme des agents de l'Unité de Répression des Pollutions.

Pour la CGSP, ce texte ne clarifie absolument rien en supprimant l'uniforme gris sans le remplacer dans l'immédiat. Le texte présenté ici ne cible qu'une partie des agents constatateurs, pas l'ensemble. Quid des autres agents de l'USI ? Comment ces derniers vont-ils assurer leur mission sans disposer d'un uniforme approprié ? Ils doivent disposer d'un signe distinctif.

La Ministre propose de reporter le point car il ne semble pas mûr...

4. Projet d'AGW déterminant les armes faisant partie de l'équipement des agents de l'Unité spécialisée d'investigation du Département de la Police et des Contrôles et fixant les dispositions particulières relatives à la détention, à la garde et au port de ces armes.

La CGSP s'étonne qu'il n'y ait pas de mesure transitoire entre le 1^{er} juillet 2012 et aujourd'hui. Comment explique-t-on que ces agents avaient des armes pendant ce laps de temps ? Il y a un vide juridique...

Dans la description des armes, elles sont toutes mises sur un pied d'égalité. Comment vérifie-t-on un aérosol, un vaporisateur de gaz ? De même, pourquoi mettre les menottes dans la liste des armes ?

L'entretien des armes n'est pas clair, de même dans la manière de stocker les armes et les munitions.

La Ministre propose de reporter le point car il ne semble pas mûr...

Points des organisations syndicales.

1. CGSP - Décision du 7 novembre et fonction d'autorité. Quid du suivi ?

Voir point 2 de l'ordre du jour.

2. CGSP - Réforme du statut de WBI : où en est-on ?

L'IF a remis son avis, une concertation est en cours entre les cabinets.

3. CGSP – Quid de la situation fiscale des travailleurs transfrontaliers (Marronniers, ISSeP) au-delà du 01/01/2026 ?

On ne sait pas ce qui va se passer à partir du 1^{er} janvier. Le point est mis en suivi.

4. CGSP – Quid du paiement de l'indemnité « Eau » pour le personnel du transport scolaire ?

Le cabinet de tutelle demande une piste de solution rapide, puisque c'est une obligation légale.

La CGSP rappelle qu'il y a déjà eu un accord sur ce point : le SPF avait donné son accord pour verser une indemnité de 0,5 euros par jour presté.

5. CGSP – Quid de la modification de l'AGW du 19/02/2009, article 1^{er} octroyant une allocation au personnel de l'URP devenu USI ?

La CGSP demande clairement une modification de l'article 1^{er} de l'AGW du 19/02/2009 afin que tous les agents bénéficient d'une allocation de risque.

Le cabinet veut d'abord faire un cadastre des agents qui bénéficient de cette prime de risque.

La CGSP rappelle qu'il y a un vide juridique depuis 2021 et une discrimination. La CGSP rappelle qu'il y a déjà eu des échanges de tirs avec des ferrailleurs lors de contrôles.

La Ministre propose qu'un GT s'organise avec le Cabinet de tutelle.

6. SLFP – Position de la Ministre de la FP sur les propositions de l'AVIQ qui lui ont été soumises, de déroger aux conditions d'expérience professionnelle requises par l'AGW dit des contractuels pour engager sous contrat d'expert des médecins et des informaticiens ?

Le Cabinet de tutelle n'accèdera pas à cette demande de l'AVIQ.

7. SLFP – Réforme du régime des pensions des statutaires, notamment la suppression de l'octroi d'une pension pour inaptitude médicale et réduction et limitation d'une série de congés et d'absences prises en considération pour le droit et le calcul de la pension. Est-ce qu'au niveau de l'Autorité des travaux ont débuté pour analyser leurs

incidences sur le Code de la FPW et sur les modifications à y apporter ? Exemple : les différents congés pour fin de carrière. Le SLFP demande que les OS soient associées aux travaux avant le dépôt des projets d'arrêtés.

L'Autorité estime que si le fédéral change la loi, elle s'applique aux régions. Il conviendra d'attirer l'attention du travailleur sur les impacts pour sa pension en cas de prise de congés.

La CGSP plaide pour une note explicative.

La CGSP constate que la région ne s'est pas opposée aux textes du fédéral. Sur base des textes actuels, quid des convoyeuses scolaires qui ont des temps partiels ? On parle ici quelque 700 personnes concernées. L'impact sur leur pension va être dramatique.

Comité Supérieur de concertation du 17 octobre 2025

1. **Projet d'AGW fixant la modification du cadre organique du personnel de l'ISSEP.**

La proposition rejoint ce qui a été concerté en interne. Quid de l'ouverture des postes, cela devient une urgence ?

Le Cabinet va tenter d'accélérer le processus d'ouverture des postes.

Avis favorable du SLFP et de la CGSP. La CSC donnera son avis plus tard en raison de l'absence du permanent.

Points des organisations syndicales.

2. **CGSP et SLFP – Moratoire du 17/07/2025. Pour le SLFP, cette décision, non concertée, remet en cause la concertation des plans de personnel et les délégations de pouvoirs accordés aux fonctionnaires généraux dirigeants. Par ailleurs, le SLFP demande un état des lieux de son application et quelle sera la politique du GW par la suite en la matière.**

La Ministre ne souhaite pas répondre dans la mesure où le conclave budgétaire n'est pas fini.

La CGSP demande une photographie de la situation au SPW et dans les UAP.

La Ministre ne le donnera pas car c'est encore un document de travail.